



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 12 juillet 2011
N° CERTA-2011-AVI-386

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Trend Micro Control Manager

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-386>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-386
Titre	Vulnérabilité dans Trend Micro Control Manager
Date de la première version	12 juillet 2011
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Trend Micro 1058280 du 08 juillet 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

Trend Micro Control Manager versions 5.0 et 5.5.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans *Trend Micro Control Manager* permet l'exécution de code arbitraire à distance.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans le fichier `Cas_LogDirectInsert.aspx` de *Trend Micro Control Manager*. Un attaquant peut, par le biais de requêtes POST, provoquer l'exécution de code arbitraire à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Trend Micro 1058280 du 08 juillet 2011 :
<http://esupport.trendmicro.com/solution/en-us/1058280.aspx>

Gestion détaillée du document

12 juillet 2011 version initiale.